

# Caractéristiques des agressions commises contre le personnel et des incidents violents envers des détenues ou détenus

Les personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel affichaient des taux plus élevés de recours à la force, des besoins plus complexes en matière de santé mentale et des taux plus élevés d'implication antérieure dans des incidents en établissement comparativement à celles impliquées dans des incidents violents envers des détenues ou détenus.

## Pourquoi nous avons effectué cette étude

Dans le cadre d'une étude plus vaste portant sur les caractéristiques et les prédicteurs des incidents violents en établissement, les personnes incarcérées ayant commis des agressions contre des membres du personnel présentaient un profil possiblement différent de celui des personnes impliquées dans d'autres types d'incidents violents. Cette étude a été menée afin d'examiner les caractéristiques des personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel comparativement à celles des personnes ayant commis des agressions contre des détenues ou détenus ou ayant pris part à des bagarres entre détenues ou détenus.

## Ce que nous avons fait

L'étude visait les personnes incarcérées dans un établissement fédéral qui ont commis une agression contre des membres du personnel ou une agression contre des détenues ou détenus ou qui ont provoqué une bagarre entre détenues ou détenus entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2024 (N = 7 663). L'échantillon a été limité aux personnes désignées comme instigatrices de l'incident et dont le qualificatif de participation indiquait qu'elles avaient « déclenché » l'incident, et le dernier incident survenu pendant la période visée par l'étude a été retenu aux fins d'analyse. Le tableau ci-dessous présente la répartition des types d'incidents dans les établissements pour hommes et pour femmes.

Tableau 1 - Types d'incidents dans les établissements pour hommes et pour femmes

| Types d'incidents                          | Hommes (%) | Hommes (n) | Femmes (%) | Femmes (n) |
|--------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Agressions contre des membres du personnel | 7,5        | 534        | 5,1        | 29         |
| Agressions contre des détenu-e-s           | 45,2       | 3 203      | 36,8       | 215        |
| Bagarres entre détenu-e-s                  | 47,3       | 3 354      | 57,3       | 328        |

Note: Hommes: N = 7 091; Femmes: N = 572.

## Ce que nous avons constaté

Les personnes incarcérées ayant commis des agressions contre des membres du personnel dans les établissements pour hommes affichaient un potentiel de réinsertion sociale plus faible, des cotes à l'Indice du risque criminel plus élevées et un besoin d'amélioration plus élevé dans le domaine du comportement dans la collectivité, mais un besoin d'amélioration plus faible dans le domaine des fréquentations. Aucune différence n'a été observée entre les groupes dans les établissements pour femmes. Fait à noter, les personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel dans les établissements pour hommes et pour femmes affichaient des taux plus faibles de responsabilisation, de motivation et d'engagement, mais les personnes dans les établissements pour hommes présentaient également des taux plus élevés de réceptivité.

La gravité de la consommation de substances était semblable chez les personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel ou des agressions contre des détenues ou détenus, ou provoqué des bagarres entre détenues ou détenus, tant dans les établissements pour hommes que dans les établissements pour femmes. Toutefois, les personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel dans les établissements

pour hommes étaient plus susceptibles de présenter certains besoins (21,0 % ou des besoins considérables (21,7 %) en santé mentale comparativement aux personnes ayant commis des agressions contre des détenus (15,4 % et 5,5 %) ou provoqué des bagarres entre détenus (16,4 % et 10,6 %). Dans les établissements pour femmes, les personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel étaient plus susceptibles de présenter certains besoins ou des besoins considérables en santé mentale (58,6 %) comparativement aux personnes ayant commis des agressions contre des détenues (22,3 %) ou provoqué des bagarres entre détenues (25,0 %).

Dans les établissements pour hommes, les personnes incarcérées ayant commis des agressions contre des membres du personnel affichaient des taux plus élevés d'implication antérieure dans des incidents en établissement (85,6 %) que celles ayant commis des agressions contre des détenus (78,8 %) ou provoqué des bagarres entre détenus (71,8 %). Cette différence n'a pas été observée chez les personnes incarcérées dans les établissements pour femmes. Cela comprenait les incidents d'agression (80,3 % contre 72,4 % et 64,2 %), de dommages matériels (33,9 % contre 15,0 % et 12,8 %) et d'automutilation (36,9 % contre 14,3 % et 14,4 %). Les personnes ayant commis des agressions contre des membres du personnel étaient également plus susceptibles d'avoir été accusées d'au moins une infraction disciplinaire mineure (78,7 %) ou grave (71,9 %) que celles ayant commis des agressions contre des détenus (66,0 % et 63,3 %) ou provoqué des bagarres entre détenus (63,7 % et 56,0 %).

Dans les établissements pour hommes comme dans les établissements pour femmes, les personnes incarcérées ayant commis des agressions contre des membres du personnel ont plus fréquemment fait l'objet d'un recours à la force (52,4 % et 55,2 %) que celles ayant commis des agressions contre des détenues ou détenus (24,9 % et 8,4 %) ou provoqué des bagarres entre détenues ou détenus (31,1 % et 22,9 %). Dans les établissements pour hommes, les personnes incarcérées étaient également plus susceptibles d'avoir déposé un grief, tous types confondus (73,8 %), que celles ayant commis des agressions contre des détenus (65,9 %) ou provoqué des bagarres entre détenus (66,7 %).

## Ce que cela signifie

Les personnes incarcérées ayant commis des agressions contre des membres du personnel présentent des caractéristiques différentes de celles ayant commis des agressions contre des détenues ou détenus ou ayant provoqué des bagarres entre détenues ou détenus en ce qui concerne le recours à la force, les griefs, le risque et les besoins, les besoins en santé mentale et les antécédents de comportement en établissement. Ces différences mettent en lumière des possibilités d'interventions ciblées, tenant compte des traumatismes et adaptées à la culture afin de mieux soutenir les personnes incarcérées impliquées dans des agressions contre des membres du personnel et d'améliorer la sécurité en établissement.

## Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la Direction de la recherche à l'adresse [recherche@csc-scc.gc.ca](mailto:recherche@csc-scc.gc.ca). Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Danielle Hawthorn et Laura Hanby